

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MAIRIE DE GRIEGES
**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU
CONSEIL MUNICIPAL**
du 18 avril 2023

L'an deux mil vingt-trois et le dix-huit avril à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Annick GREMY, Maire.

Présents : M. BONNOT Jean-Jacques, M. CHARVET Thierry, M.CUERQ Raymond, Mme DESMARIS Ginette, Mme FILET Marie-Claude, Mme GREMY Annick, Mme HULEUX Cindy, M. LORIN Christian, Mme MATHEY Lucienne, Mme MERLE Fabienne, Mme SANDRIN Annie, Mme SANJUAN Catherine, Mme PALLOT Irène

Excusés : M. PACCOUD Christian, M. BOUQUET Frédéric, M. DURAND Paul, M. LAMPS Arnaud, M. MANIGAND Hervé

Mme SANJUAN Catherine a été désignée secrétaire de séance.

1 – APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 28 MARS 2023 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, APPROUVE le procès-verbal du Conseil Municipal du 28 mars 2023.

2 – AUTORISATION DE CIRCULATION D'UN TRAIN TOURISTIQUE

Mme le Maire informe d'une demande d'autorisation émanant de l'office du tourisme de Mâcon concernant la mise en place d'un trajet touristique en train, sur la ville de Mâcon. Ce trajet emprunte le rondpoint François MITTERAND dont une partie se situe sur le territoire de Grièges. Ce petit train circulerait du 23 juin 2023 au 23 septembre 2023, du mardi au samedi, avec des départs toutes les heures de 10 H 30 à 18 H 00.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, ÉMET un avis FAVORABLE au passage du petit train touristique de la ville de Mâcon sur le territoire de la commune de Grièges, à hauteur du rondpoint François MITTERAND.

3 – AVIS SUR LE PROJET DE CENTRALE SOLAIRE AU SOL :

Mme le Maire informe le Conseil Municipal d'un projet de centrale photovoltaïque, sur la parcelle ZN11. Un parc photovoltaïque au sol est composé d'un ensemble d'éléments dont les principes d'implantation sont adaptés au terrain et aux résultats des études préalables. Des panneaux solaires sont installés sur des structures ancrées ou lestées sur le sol, connectés entre eux puis raccordés à des onduleurs et un compteur pour créer un générateur photovoltaïque.

Les terrains éligibles sont les friches (sites industriels, terrains pollués, terrains anthroposés ...), les abords d'aéroports et d'aérodromes, les zones d'activités, à urbaniser..., les zones naturelles avec de faibles enjeux écologiques, les zones agricoles en jachères ou friches sans remise en état agricole.

La surface minimum du terrain est de 2 hectares. Le document d'urbanisme doit être compatible ou révisé. Le raccordement électrique est étudié au cas par cas. L'entretien de la centrale est réalisé par éco-pâturage d'ovins.

Les retombées financières pour la collectivité porteraient sur la taxe foncière annuelle et la taxe d'aménagement au moment de la réalisation de la centrale.

Compte-tenu que :

- cette parcelle n'est ni une zone agricole en jachère, ni une friche, mais bien au contraire une zone présentant des terres fertiles qui produisent du foin de grande qualité ;
- l'éco-pâturage d'ovins prévu ne paraît être qu'une solution pour entretenir la parcelle et non pas un réel projet d'agrivoltaïsme ;

- cette parcelle est située dans une zone naturelle avec de forts enjeux écologiques, puisqu'elle jouxte une zone Natura 2000, ce qui la rend incompatible avec l'impact esthétique d'une centrale solaire au sol ;
- dans le cadre de la mise en place du PLUi, les communes ont dû faire de gros efforts afin de rendre des parcelles à l'agriculture, il apparaîtrait comme aberrant de consacrer une parcelle agricole exploitable à la production d'énergie,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, ÉMET un avis DÉFAVORABLE à ce projet de centrale photovoltaïque.

4 – SUBVENTION AU RESTAURANT SCOLAIRE :

Mme le Maire rappelle que lorsque le restaurant scolaire de Grièges a rompu son contrat avec la société NewRest, son personnel n'a plus été équipé de l'habillement nécessaire et/ou préconisé. La commune y a remédié la première année afin de soutenir cette association et lui permettre d'assurer sa mission de service public. Pour rappel, l'habillement du service technique communal n'est pas systématiquement remplacé annuellement. Ponctuellement, une couturière est sollicitée pour prolonger la durée d'utilisation de ces tenues. Renseignements pris, une tenue pour la cuisinière s'élèverait à une centaine d'euros. Ainsi, la commune pourrait s'engager à soutenir la mission de service public du restaurant scolaire de Grièges, par une subvention annuelle de 200 € correspondant au remplacement de deux tenues par an, à charge du restaurant scolaire de suivre l'état des équipements fournis et le suivi de leur renouvellement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **DECIDE** d'attribuer annuellement la somme de 200 € au restaurant scolaire de Grièges pour participer au renouvellement des tenues du personnel,
- **DIT** que pour l'année 2023, cette somme sera prélevée sur le compte 6574, au titre des subventions diverses.

Compte-tenu de l'absence d'un personnel du restaurant scolaire de Grièges depuis début avril 2023, le Président de cette association a sollicité un personnel communal à temps incomplet pour pallier cette absence, en complément de son poste au sein de la commune.

Considérant que ce complément horaire n'impactera pas les missions dévolues à cet agent, le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 12 voix pour et une abstention, AUTORISE Mme Sylvie ALLART à intervenir au restaurant scolaire de Grièges en complément de son poste principal. Sa rémunération complémentaire sera prise en charge par l'association du restaurant scolaire.

5 – COMPTES-RENDUS DES COMMISSIONS :

Raymond CUERQ : Suite au vote du budget, divers travaux ont été commandés : réfection des pieds de murs du cimetière, rejoindre les fonts baptismaux, colombage sur partie basse auvent du pressoir, étude du système de chauffage et d'éclairage du groupe scolaire, et consultation pour les travaux de voirie en cours. La dalle de l'abribus de La Laiterie a été réalisée par les agents. Le nettoyage des chéneaux de l'église a été réalisé (la cuve de récupération des eaux pluviales est à nouveau pleine). Les racks à vélo du groupe scolaire sont livrés ainsi que les draisiniennes. Les massifs floraux sont en cours de réfection (au Carron et près de l'église) : arrosage automatique pour les plantes vivaces qui y seront plantées. Une estimation est en attente de réception pour le démoussage complet du toit de l'église et du petit bâtiment à côté de la cure (plus scellement des tuiles faîtières).

Les travaux du logement social débuteront la première semaine de juin 2023.

Jean-Jacques BONNOT : des bancs et tables de pique-nique sont en commande pour le city stade, le parc de la mairie et la place de la Laiterie. La commande des décorations de Noël est en cours. Un devis a été réceptionné pour les arbres fruitiers.

Christian LORIN : Dans le cadre du partenariat avec l'EPTB Saône Doubs portant sur l'aide à l'anticipation des inondations et l'analyse de l'évolution de ces dernières, reprise de notes et transmission de données locales enregistrées depuis 1977 sur la pluviométrie et les crues de la Saône, des Veyles et du Guiron.

Marie-Claude FILET : le conseiller numérique de la Communauté de Communes sera présent en mairie de Grièges les 11 et 25 mai prochains afin de proposer diverses initiations à l'outil numérique.

Annie SANDRIN : les immobilisations sont en cours de vérification sur le logiciel COSOLUCE. La préparation du prochain bulletin municipal débutera prochainement.

Thierry CHARVET : Réception d'un devis de travaux suite à la visite du clocher (moteur en panne + mise aux normes électriques - travaux non prévus au budget). Suite aux contrôles de l'APAVE les travaux de mises aux normes électriques seront prochainement réalisés après approbation des devis fournis. Un contrôle des installations électriques du groupe scolaire par le SDIS est prévu le 26 avril prochain.

Catherine SANJUAN : Le nettoyage de printemps s'est déroulé sous la pluie, ce qui explique peut-être que les participants étaient moins nombreux. 150 kg de déchets ont été récoltés, ainsi que 2 rampes d'échafaudage trouvées dans un pré. Une quantité phénoménale de mégots a été ramassée, beaucoup de canettes également.

L'installation de 3 composteurs partagés dans des lotissements est en cours de réflexion.

Mme SANJUAN se fait le porte-parole de jeunes grigeois félicitant le conseil municipal pour la réfection des cages et du revêtement du city-stade.

6 – QUESTIONS DIVERSES :

Mme le Maire présente le rapport d'activité du Syndicat Eau Potable Bresse Dombes Saône et plus particulièrement le service Veyle Chalaronne comprenant : 14 communes, 7 540 abonnés, 15 700 habitants, 316 km de réseau et 6 réservoirs. Grièges dépend du réservoir de Bey et de la zone de captage de Challes. En 2021, le volume annuel consommé sur la commune s'élève à 93 946 m³. Le programme de travaux sur Veyle Chalaronne pour l'année 2023 comprend le renouvellement de 1 900 ml de réseau et 68 branchements. Ceux-ci débuteront en juin 2023 pour un montant H.T. de 870 000 €.

Syndicat Mixte Veyle Vivante : concernant la protection d'une berge de la Petite Veyle sur la commune de Grièges une convention est à établir entre SMVV et la commune. Celle-ci précise que la commune accepte :

- Le libre passage des intervenants pendant la durée des travaux,
- La solution technique proposée (retalutage, fascine en pied de berge et bouturage) pour la protection de berge demandée au SM2V

Le présent accord ne restreint en rien les droits et devoirs de la commune.

Le Syndicat s'engage à :

- Réaliser les travaux proposés
- A remettre en état les lieux,

Dans le cadre de sa compétence GEMAPI, suite à une demande de la commune, le SMVV propose la réalisation de travaux de protection d'une berge communale de la Petite Veyle, le long du chemin communal de la Veyle. En effet, l'érosion de la berge par la Veyle menace la tenue du chemin.

La présente convention a pour objectif de fixer les engagements de chaque partie concernant la réalisation de ces travaux.

Les travaux réalisés sous maîtrise d'ouvrage du SMVV seront intégralement financés par ce dernier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents AUTORISE la signature par Mme le Maire de ladite convention à intervenir avec le Syndicat Mixte Veyle Vivante.

Au sujet de la Voie Bleue (V50), une table de pique-nique et une poubelle seront installées près du passage canadien, peu avant Cormoranche/Saône. Une autre poubelle sera installée sur le chemin de halage derrière le Port de By et une 3^{ème} sera installée à l'appréciation de la Communauté de Communes de la Veyle.

Un arrêté municipal sera pris pour instaurer une zone 50km/h sur la voie partagée entre la route de Saint-Laurent/Saône et la gravière. Le panneau sera financé par la Communauté de Communes de la Veyle.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 H 30.

La secrétaire de séance
Catherine SANJUAN

Le Maire,
Annick GREMY

